

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La renaissance de la Roumanie.
— L'agonie du peuple russe.
— Communisme et production.
— Le programme du Conseil Suprême.

La venue à Paris du roi Ferdinand et de la reine Marie invite à l'examen de la situation actuelle de la Roumanie.

A la signature de la paix, la Roumanie se trouvait aux prises avec de très sérieuses difficultés.

Difficile d'ordre national, d'abord : Le pays s'adjoignait trois provinces, la Transylvanie, la Bukovine et la Bessarabie, soumises durant des siècles à la domination et à l'influence de peuples étrangers. L'assimilation serait-elle possible ? N'allait-on pas voir surgir des incompatibilités ? Les dernières élections législatives ont dissipé toute appréhension : toutes les forces nationales se sont groupées autour du général Averesco et lui ont permis d'accomplir des réformes importantes.

Ainsi, la question agraire a été résolue définitivement. Chambre et Sénat roumains ont décrété à une très forte majorité, l'expropriation forcée des 85 0/0 des terres arables et leur répartition aux paysans. Conséquences de cette mesure : tous troubles sociaux ont été prévenus, et l'agriculture, encouragée dans ses efforts, s'est développée au point qu'on prévoit pour cette année la possibilité d'exporter 2 millions de tonnes de céréales.

La Roumanie avait enfin à décider de son orientation en politique étrangère. Par des accords et des alliances avec ses voisins, Pologne, Tchécoslovaquie, Yougo-Slavie, elle s'est proposée de garantir l'exécution des traités et de contribuer par là à la pacification de l'Europe Centrale.

En définitive, la Roumanie offre le spectacle d'une renaissance générale, dont la France ne peut que vivement se réjouir.

Les nouvelles de Russie sont chaque jour plus alarmantes ; nous assistons, presque impuissants, à l'agonie d'un peuple de 100 millions d'individus ; la famine et le choléra s'allient pour multiplier les victimes.

Quel que soit le peu de sympathie qu'inspire le régime des Soviets, on ne peut se désintéresser de cette situation lamentable. Raison d'humanité d'abord : ce sont des hommes qui souffrent et meurent ; question d'intérêt aussi, car ne verra-t-on pas bientôt ces hordes faméliques, se mouvoir vers les régions prospères ? L'Amérique a pris déjà sous conditions l'initiative d'envoyer des secours. Le Conseil Suprême, dans sa réunion de la semaine prochaine, doit s'occuper à son tour de la question. La tâche est d'ailleurs infiniment délicate.

Secourir les Russes, c'est du même coup aider le régime des Soviets à se maintenir. Est-ce le but à atteindre ? Le gouvernement bolcheviste propose des conventions et se déclare prêt à reconnaître aujourd'hui les dettes étrangères. Mais quel crédit peut-on faire à des hommes qui ont jusqu'ici tenu les traités pour des chiffons de papier et qui, au moment même où ils implorent la charité du monde, s'apprent à une nouvelle offensive ?

Ainsi, au Comité Central des Soviets de toute la Russie, Trotsky proclame « la nécessité de constituer des cadres instruits et vigoureux pour une prochaine guerre ». Et comment qualifier ce passage de la « Pravda », l'organe officiel des Soviets ? La Pravda écrit : « Nous serons peut-être obligés de partir, mais nous ne partirons pas avant d'avoir détruit les derniers restes du passé. Ceux qui viendront après nous devront bâtir la nouvelle maison sur un cimetière. »

Demeurer au pouvoir par tous les moyens, par toutes les ruses possibles, voilà le but des dirigeants actuels de la Russie : ils n'ont cure de leurs frères en détresse.

La vérité, c'est que la situation présente est l'aboutissement inéluctable du régime économique instauré par les Soviets. Si l'on veut remédier à la misère actuelle, c'est ce régime qu'il faut changer : toutes les cargaisons de céréales qu'on répartira ne guériront pas le mal, mais entretiendront le malade jusqu'au jour où il se décidera lui-même à recourir au seul

remède efficace : Se libérer de la tyrannie de quelques milliers de profiteurs assassins.

Le peuple russe finira-t-il par le comprendre et le vouloir ?

Il n'est pas sans intérêt de rechercher les causes de la catastrophe où sombre la Russie. Un enseignement s'en dégage : le régime Communiste a été incapable d'organiser la production.

Uniquement préoccupés d'assurer leur pouvoir et de répandre leurs idées à travers le monde, les chefs du mouvement bolcheviste ont donné tous leurs soins à l'armée rouge et à la propagande extérieure. Toute la nation russe a été tendue vers ce but : gagner l'Univers aux conceptions communistes. Quant aux moyens de subsister, on n'y a pas songé, on a vécu sur les ressources existantes. On les a jugées inépuisables, ou plutôt on a cru qu'elles se renouvèlent d'elles-mêmes.

Première erreur que cette foi en une production spontanée. Qu'est-il arrivé ? Peu à peu, on a cessé l'exploitation des mines ; et l'aute de charbon et de matière première, l'industrie s'est arrêtée.

Deuxième erreur, non moins grave : on a découragé la production par toutes sortes de mesures vexatoires ou maladroites.

Ainsi, l'agriculture s'est finalement rebutée de se voir dépouiller par des réquisitions incessantes. Bientôt le paysan russe a semé uniquement pour lui et les siens ; il ne se souciait pas de peiner pour des parasites.

Notons une dernière cause de la désorganisation économique : c'est un fait qu'une entreprise quelconque, qu'elle soit industrielle, commerciale, sociale, exige des cadres. Or, fidèles au leur principe d'égalitarisme niveleur, les Soviets ont brimé tous les cadres existants, ont mis à leur place des inexpérimentés. En l'absence de charpentier, l'édifice ne pouvait tarder de s'écrouler. Avant peu, nous serons en présence d'un chaos de décombres.

La leçon sera-t-elle comprise des communistes français ? On en peut douter, encore qu'une bonne partie de la classe ouvrière se détache de ces conceptions dissolvantes, dont elle pâtirait la première.

Des communiqués ont fait connaître l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil suprême. Ce programme est long, trop long.

Sans doute, tous les problèmes indiqués méritent-ils une prompt solution. Mais si l'on prétend les régler tous, simultanément, il est à craindre qu'on se bornera, une fois de plus, à les effleurer et que nul d'entre eux ne sera finalement résolu.

L'œuvre du Conseil suprême a souvent ressemblé à la toile de Pélopie. Que de fois, ces derniers temps surtout, n'a-t-on pas détruit le lendemain ce qu'on avait péniblement élaboré la veille ! L'incohérence dans les méthodes ne donne jamais de résultats.

Aujourd'hui plus encore peut-être, étant donnée la gravité des difficultés à dénouer, il est indispensable de serrier les questions. Il vaudrait mieux, demain, n'en aborder qu'une ou deux, mais décider définitivement.

De l'ordre, de la méthode : voilà l'unique moyen d'éclaircir l'horizon diplomatique !

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

Un officier français injurié en Bochie

Le capitaine Langevin, de la Commission de contrôle de l'aéronautique, se trouvait en uniforme et pour raison de service, dans le train allant de Berlin à Brème. Un voyageur l'ayant entendu parler français, lui enjoignit de s'exprimer en allemand. Quelques instants après, le capitaine Langevin, ayant allumé une cigarette, un autre voyageur de haute taille se jeta sur lui, lui arracha sa cigarette des mains et le frappa. Le train entrainait alors en gare de Spandau.

Le capitaine Langevin, voyant tout le wagon ameuté contre lui, tira la sonnette d'alarme. Quand le train eut stoppé, un adjudant de police pénétra dans le wagon. Sans écouter les explications du capitaine

Langevin, il l'obligea à descendre. Mené au poste de police, il déclina son nom et sa qualité et obtint finalement d'être reconduit à Berlin en automobile.

L'assassin du commandant Montalègre

On annonce que l'assassin du commandant Montalègre a été arrêté dimanche à Benthien par le major anglais Kaoling. Le meurtrier est un allemand de naissance et a déclaré appartenir à une société secrète hanté-silésiennne.

Le meurtrier est un Allemand de 21 ans, nommé Joschke, né en Haute-Silésie de parents allemands. Joschke a fait des aveux. Il a déclaré avoir tué l'officier français dans l'espoir de toucher une prime. L'enquête a commencé promet de très curieuses révélations sur le fonctionnement des organisations allemandes en Haute-Silésie.

Les Etats-Unis se préparent à secourir la Russie

M. Hoover vient de charger le directeur européen de l'administration des secours américains à Londres de se rendre immédiatement à Riga pour négocier avec les autorités soviétiques russes afin de commencer l'œuvre de secours en Russie.

Les Soviets ne peuvent plus fabriquer de billets

On sait que le gouvernement des Soviets faisait fabriquer en masse des petits billets analogues à nos anciens assignats, et représentant de mille à dix mille roubles. L'impression s'élevait chaque jour à la somme de sept milliards et demi. Ce papier, à son tour, est devenu très rare, parce que les machines à imprimer les billets de banque sont hors d'usage à force d'avoir fonctionné, et de plus, on manque de papier et de matières colorantes. Pour tenter de remédier à cette situation, le gouvernement des soviets vient d'émettre un nouveau billet ; mais il est tellement mal fait que la population se refuse à l'accepter.

Turcs et Grecs

Les journaux confirment que la décision est prise de pousser à fond l'action militaire sur Angora. La distance de Dorylee à Angora est de 240 kilomètres, dont il reste à couvrir encore 200 kilomètres environ.

Les difficultés commencent à 100 kilomètres d'Angora, car une seule route y donne accès ; mais toutes les mesures pour assurer le transport du ravitaillement et des approvisionnements ont été déjà prises. L'état-major s'est établi à Dorylee. On a tout lieu de supposer que Kemal pacha tentera de résister sur la rive du fleuve Sangarios. Cependant, on peut s'attendre à une nouvelle progression dans la première quinzaine d'août.

L'Arménie veut conquérir le Caucase

On annonce de Smyrne que la République arménienne d'Erivan se prépare à conquérir les provinces du Caucase. Ce nouveau péril cause de sérieuses préoccupations à Angora.

CHRONIQUE LOCALE

Légion d'Honneur

Nous sommes heureux de relever parmi les nouveaux promus au grade de chevalier de la Légion d'honneur, au titre du ministère de l'Instruction publique, les noms de M. Veysièrre, inspecteur d'académie à Cahors et de notre compatriote M. Philippe Gaubert, chef d'orchestre de la société des conférences du Conservatoire et de l'Opéra.

Nous adressons aux nouveaux chevaliers de la Légion d'honneur, nos bien sincères félicitations.

Nous avons annoncé la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur de M. Grimal, président du Tribunal civil de Cahors.

L'« Officiel » du 3 août publie cette nomination avec la citation suivante : « A présidé, pendant toute la guerre, l'œuvre des mutilés jusqu'au moment où cette œuvre est devenue une œuvre d'Etat ; s'est prodigué pendant toute la durée des hostilités pour apporter des adoucissements matériels et moraux aux blessés. »

Nous renouvelons à M. Grimal nos félicitations.

AUTOUR DE LA SÉANCE

La séance du Conseil municipal de mardi soir a été marquée par un incident dont l'importance n'échappera à personne.

Lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin était donnée, et le procès-verbal rappelait le vote du Conseil autorisant la Compagnie du gaz à doubler le prix de l'électricité.

On sait que ce vote n'a pas été bien accueilli par la population : dans une série d'articles publiés ici-même, M. Paul Garnal prouve que rien ne justifie l'augmentation excessive du prix de l'électricité.

De nombreux conseillers municipaux eux-mêmes ont regretté ce vote. La séance de mardi fut pour eux une occasion de le dire nettement.

MM. Bessièrre, Gayel, Holzer, renouvelèrent les critiques qu'ils avaient formulées le 20 juin. Puis, ce fut M. Teyssonnières qui mit les choses au point.

Nos lecteurs verront avec intérêt le compte-rendu de la discussion : si celle-ci fut courtoise, elle n'en laissa pas moins une impression à tous, que la décision prise le 20 juin est injustifiée.

M. Teyssonnières le démontra en portant à la connaissance du Conseil, une circulaire ministérielle indiquant les conditions dans lesquelles la question d'augmentation de l'électricité, devait être réglée.

Les auteurs de la proposition d'augmentation votée le 20 juin, M. Tassart, 1^{er} adjoint notamment, durent avouer qu'ils ne connaissaient pas cette circulaire.

Le vote émis était donc illégal ; et sans fracas, sans hésitation, le Conseil décida de renvoyer l'affaire à l'administration préfectorale pour l'annulation de la délibération.

L'on finit par où l'on aurait dû commencer : il va donc falloir convoquer les Commissions compétentes que l'on avait nommées mais auxquelles on avait oublié de demander leur avis, et puis, enfin, il faudra aussi prendre celui des consommateurs. Car ceux-ci comptent bien eux qui paient.

Ainsi, la question de l'augmentation du prix de l'électricité dont le Journal du Lot a démontré l'exagération sera discutée à nouveau.

Que cette fois les intérêts du public soient bien défendus — qu'on n'agisse pas à la légère. On voit les inconvénients qu'il en coûte.

Au surplus, le mot de M. Holzer est à citer : « Et dire que pendant 3 mois au Conseil, en commissions, nous avons discuté cette question, pour arriver à ce résultat ! »

Evidemment, le résultat n'est pas fameux.

LOUIS BONNET

Médaille d'honneur

La médaille d'argent des épidémies a été décernée à notre compatriote Mlle Couderc (Maria-Anne), infirmière militaire à Toulouse. Nos félicitations.

Perception

M. Saphary, commis principal de 1^{re} classe dans la perception du Lot, est classé pour l'emploi de percepteur. M. Saphary est également proposé pour le grade de premier commis de perception.

MM. Berelle, à Souillac, Nouailles, à Catus commis ordinaires de 1^{re} classe sont proposés pour le grade de commis de 4^e classe.

Contributions directes

MM. Marty, Labro, Capmas, anciens élèves du Lycée Gambetta, surnuméraires des Contributions directes à Cahors sont nommés contrôleurs adjoints dans le Calvados. Nos félicitations.

P. T. T.

Notre compatriote M. Combarieu, contrôleur des P. T. T. à Raincy est nommé en la même qualité à Cahors.

Nos félicitations à M. Combarieu qui revient dans notre ville où il fut commis des P. T. T. pendant de nombreuses années et où il compte de vives sympathies.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Mégès, greffier de paix, décédé à Cahors, après une longue et douloureuse maladie.

M. Mégès avait été commis greffier au tribunal civil de Cahors où il a laissé le souvenir d'un excellent fonctionnaire. Nous prions sa famille de vouloir bien agréer nos condoléances.

Conseil Municipal

Séance du 2 août 1921

Le Conseil municipal s'est réuni mardi soir. La séance a été ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Tassart, 1^{er} adjoint.

M. Nicolai, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

La lecture est interrompue par M. Bessièrre, au moment où est rappelé le vote émis dans la dernière séance, relativement à l'augmentation du prix de l'éclairage électrique.

M. Bessièrre fait observer que l'augmentation de la location des compteurs électriques a été imposée par la Compagnie, alors que, dans la dernière séance, il n'avait pas été question des compteurs.

M. Gayel dit que cette augmentation n'est pas justifiée.

M. Tassart déclare qu'il est possible que le mot « compteurs » n'ait pas été prononcé au cours de la discussion. Mais cela, dit-il, est question de détail. Au surplus, ce n'est que pour une période de 6 mois : en adoptant le projet de traité, on a évité des difficultés avec la Compagnie d'électricité.

M. Holzer dit que la Compagnie a procédé par menaces, et que c'est sous ses menaces que le Conseil municipal a voté les conclusions tendant à l'augmentation du prix de l'électricité.

M. Teyssonnières prend la parole. Il n'a connu la décision prise par le Conseil municipal concernant l'augmentation du prix de l'électricité que par les journaux ; il n'assistait pas à la séance, en raison du deuil cruel qui l'avait frappé.

Mais il tient aujourd'hui à protester contre cette décision qui n'est pas justifiée, et qui est contraire à la circulaire ministérielle du 9 avril 1920.

M. Teyssonnières donne lecture de cette circulaire.

« La consommation d'énergie électrique prend chaque année un développement de plus en plus grand. C'est ainsi que depuis 1912, la population desservie est passée de 10 millions d'habitants à 24 millions et la puissance installée chez les abonnés de 804.00 kw. à plus de 1.200.000 kw. »

« Ce développement est heureux pour l'intérêt national et il importe de le favoriser. Une mesure qui peut être utile à cet égard est de faire appel au concours des personnes qualifiées pour aider à la solution des principales questions susceptibles de se présenter. »

« Parmi ces questions, l'une des plus importantes dans les circonstances actuelles est celle de la tarification de l'énergie électrique. »

« En effet, en raison du bouleversement profond apporté à la situation économique de la France, comme conséquence de la guerre, la valeur de toutes choses est considérablement modifiée. Il en résulte que beaucoup d'entreprises de services publics sont amenées à solliciter des relèvements des tarifs maxima autorisés. Ces demandes sont soumises à des enquêtes où le public est appelé à donner son avis ; mais il serait utile qu'avant de soumettre ces demandes à l'enquête, l'Administration, dans l'instruction préalable qu'elle en fait, puisse utilement consulter, au moins dans certains cas, des personnes particulièrement intéressées dans la question. »

« Il ne semble pas indispensable de prévoir le fonctionnement de ces Commissions dans toutes les communes qui jouissent d'une distribution d'énergie électrique. Il est suffisant de la réserver, d'une part, pour les communes importantes et pour les chefs-lieux de départements, quelle que soit leur population et, d'autre part, pour le cas de groupements de communes. »

« En ce qui concerne le premier cas, celui d'une commune isolée, mais sous la réserve que la population de cette commune sera supérieure à 20.000 habitants, il sera constitué une Commission consultative dont la composition est fixée comme suit (la même procédure devant être appliquée dans les chefs-lieux de départements, quelle que soit la population), savoir : 1^o le maire ou un représentant de la municipalité, désigné par le Conseil municipal ;

2^o deux représentants des consommateurs, désignés l'un par le Conseil municipal, et l'autre par la Chambre de commerce dans la cir-

conscription de laquelle se trouve la commune. »

M. Teyssonnières fait observer que cette Commission fut nommée dans une séance du Conseil municipal. Cette Commission était composée de MM. Teyssonnières, Daynard, et Aguzou.

Mais cette Commission n'a jamais été réunie et n'a pas été appelée à donner son avis dans la question de l'augmentation du prix de l'électricité.

La circulaire indique également que la Commission consultative doit comprendre l'ingénieur en chef et 3 représentants de l'entreprise de distribution d'énergie électrique, désignés par cette entreprise.

Elle ajoute : « Quand une demande de relèvement de tarifs aura été formulée dans une commune de plus de 20.000 habitants et dans les chefs-lieux de départements quelle que soit leur population, elle sera soumise immédiatement à la Commission consultative qui devra en délibérer dans un délai maximum de 10 jours, afin d'assurer une instruction de l'affaire aussi rapide que possible. Il appartiendra à cette Commission d'entendre les explications du concessionnaire et de lui demander de fournir toutes les justifications nécessaires à l'appui de sa demande. La Commission consultative comprenant en nombre égal, en dehors du service du contrôle, des représentants des consommateurs et des représentants du concessionnaire, pourra ainsi formuler un avis sur la demande de relèvement de tarifs. »

M. Teyssonnières conclut que d'après cette circulaire, la décision prise par le Conseil municipal ne peut pas être appliquée.

Cette lecture intéressée vivement le Conseil : M. Tassart déclare ne pas avoir connu cette circulaire.

Il y a donc lieu d'envoyer la décision du Conseil municipal au Préfet qui mettra les choses au point, c'est-à-dire qui annulera la dite décision.

M. Nicolai poursuit la lecture du procès-verbal de la dernière séance ; et le procès-verbal — sauf en ce qui concerne la question de l'électricité — est adopté sans autres observations.

Le Conseil s'occupe des questions diverses portées à l'ordre du jour.

Mme Pedelmas institutrice à Bégoux, demande que des cartes murales et des ouvrages pour la bibliothèque de l'école lui soient accordés par le ministère de l'Instruction publique. Avis favorable.

Le Conseil approuve les budgets de l'hôpital, du bureau de l'Assistance et du bureau de bienfaisance.

L'adjudication de la location des chaises sur les Allées Fénélon est approuvée au prix de 400 francs par an et pour une période de 5 années.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

LE PRIX DU PAIN

A la date du 4 août 1921, le prix du pain est fixé, à Cahors, à 1 fr. 10 le kilo.

Conseil d'arrondissement

Le Conseil d'arrondissement de Cahors a nommé son bureau : Ont été élus : Président : M. Pènei ; Vice-Président : M. Pons ; Secrétaire : M. Solmiac.

Aviron Cadurcien

Section Foot-Ball-Athlétisme
Les membres sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu vendredi 5 août à 20 heures 30, café Tivoli

Ordre du jour : Participation à la fête de Puy-l'Évêque. Désignation des coureurs.

Fête votive

La jeunesse du quartier des Petites-Bougeries organise pour les 6, 7 et 8 août la fête votive annuelle.

Comme les années précédentes, cette fête obtiendra un vif succès.

Voici le programme : Samedi soir, retraite aux flambeaux et bal de 9 à 11 heures.

Dimanche matin, distribution de bouquets ; apéritif-concert au restaurant l'Égourri. De 4 à 7 heures, bal.

Dans la soirée, illuminations électriques et bal jusqu'à minuit.

Dans l'après-midi de lundi auront lieu des jeux de la cruche, de la poésie, du baquet, courses à pied.

Le soir, grand bal de 9 heures à minuit, auquel sont invitées les belles-mères du quartier.

Fièvre aphteuse

Interdiction de foire
En raison de l'épizootie de fièvre aphteuse qui sévit dans la commune de Labastide-Murat et dans les communes limitrophes les foires et marchés de Labastide-Murat sont interdits jusqu'à nouvel ordre pour les animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine.

